

*Car vous êtes sauvés par la grâce, par la foi,
cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu.*

Epître aux Ephésiens, 2: 8

C'est avec tristesse, mais dans la reconnaissance et l'espérance de la résurrection, que nous faisons part qu'il a plu à notre Dieu et Père de recueillir auprès de Lui son enfant

Willy CHEVALLEY

le jeudi 28 mars 2013, dans sa 84e année.

*Mais à tous ceux qui l'ont reçu, il leur a donné
le droit d'être enfants de Dieu.*

Evangile selon Jean, 1: 12

Sont dans la peine:

Sa chère épouse:

Marthe **Chevalley-André**, à Denens;

Ses enfants:

Philippe et Josette **Chevalley-Pittet**, à Denens;

Daniel et Liliane **Chevalley-Baumann**, à Lonay;

En souvenir d'Anne-Lise, Raed **Aburabi** et son épouse Anouchka;

Ses petits-enfants:

Caroline et Roland, Yvan et Maryvonne, Laura et Sylvain, Timothée;

Raphael et Justine, Mathieu, Clémence et Christophe, Alexandre, Valentin;

Ses arrière-petits-enfants:

Amélia, Ellie, Lucas, Manon;

En souvenir d'Hervé **Roche**, son épouse Nathalie et son fils Nathan;

Ses frères, ses belles-sœurs, son beau-frère:

André et Josette **Chevalley**, à Orthez (F), et famille;

René et Odette **Chevalley**, à Nérac (F), et famille;

Samuel **Varidel-Chevalley**, à Niédens, et famille;

La famille de feu Madeleine et Jacques **Maillefer-Chevalley**, et famille;

La famille de feu Paul et Suzanne **Chevalley**, et famille;

Nelly **André**, à Bière;

Marie-Madeleine **Moinat-André**, à Mont-sur-Rolle, et famille;

Rachel et Louis **Durand-André**, à Saint-Livres, et famille;

Georges et Simone **André**, à Prilly, et famille;

Les familles parentes, alliées et amies en Suisse et à l'étranger.

Lecture de la Parole de Dieu au temple de Morges le mercredi 3 avril,
à 14 heures.

Honneurs dès 14 h 30, suivis de l'ensevelissement au cimetière de
Denens.

Domicile mortuaire: chapelle de Beausobre, avenue de Vertou 8,
1110 Morges.

Domiciles de la famille: route des Cigognes 22, 1135 **Denens**,
chemin de la Fauvette 1, 1027 **Lonay**.

*Voyez de quel amour le Père nous a fait don,
que nous soyons appelés enfants de Dieu.*

1ère Epître de Jean, 3: 1.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.